

La Commission Royale

Fin de la déposition de M. C. N. Armstrong

(AUDIENCES DE JEUDI 15 OCTOBRE)

R. Les lettres de crédit ont été émises le 28 avril, je crois.

Q. Et vous avez payé M. Pacaud le 29?

R. Le 29, oui.

Q. Vous avez exécuté la convention faite avec lui à New-York?

R. Oui.

Q. Maintenant, M. Pacaud vous a-t-il jamais donné à entendre comment serait divisé les \$100,000?

R. Non, monsieur.

Q. Vous a-t-il jamais désigné des personnes auxquelles il devait payer ces \$100,000, ou qu'il devait en payer quelque partie à quelqu'un?

R. Rien de plus que ce que j'ai déjà dit: qu'il avait un mémoire indiquant \$50,000 à payer.

Q. Vous a-t-il donné à entendre qu'il devait payer une partie de cet argent à un membre particulier du gouvernement?

R. Non, monsieur.

Q. Vous a-t-il donné à entendre qu'il devait rendre compte de cette somme d'argent à un membre quelconque du gouvernement?

R. Non, monsieur.

Q. Il ne vous a rien dit à ce sujet?

R. Non, monsieur.

Q. Il ne vous a jamais dit qu'il devait rendre compte?

R. Non, monsieur.

Q. Il n'a pas dit cela?

R. Non, monsieur.

Q. Il ne vous a jamais dit qu'il avait à rendre compte de cet argent à quelqu'un?

R. Il ne me dit rien à ce propos cette fois-là; il me l'a dit plus tard, mais ce n'était pas à propos de cela.

Q. C'était à propos des \$100,000?

R. Non, ce n'était pas à propos des \$100,000, ni de paiement à qui que ce soit.

Q. Ne vous a-t-il pas dit qu'il avait à rendre à quelqu'un un compte de la manière dont cet argent devait être divisé?

R. Il m'a simplement dit qu'il avait à rendre compte des \$100,000.

Q. A qui?

R. J'aimerais mieux ne pas le dire.

Q. J'aimerais mieux que vous le diriez?

R. Cela n'a pas été dit "en rapport avec" le paiement du tout.

Q. C'était en rapport avec les \$100,000?

R. Non, monsieur.

Q. Le témoin dit que cette déclaration relative à la reddition de compte n'avait rien à faire avec les \$100,000. Si tel est le cas, il est évident qu'il n'y a pas d'investigations à faire là-dessus; nous ne faisons des investigations que sur l'affaire de la Baie des Chaleurs et les \$100,000, et si la question de reddition de compte à quelqu'un surgit et n'a pas rapport avec les \$100,000, ce ne peut être le sujet d'un compte émis.

M. le juge Jetté.—Nous ne croyons pas que ce soit une matière d'opinion pour le témoin; il doit mentionner le fait et nous aurons à décider par nous-mêmes.

M. Casgrain.—Je vous pose la question s'il vous a dit oui ou non qu'il avait à rendre compte de la manière dont l'argent serait dépensé ou divisé, ou aucune chose en rapport avec une reddition de compte à faire à quelqu'un au sujet des \$100,000.

R. C'est une question à laquelle je crois ne pas répondre, parce que ça n'a pas été dit en rapport avec le paiement de cet argent et sa division entre qui que ce soit.

Q. C'était en rapport avec les \$100,000?

R. Oui, monsieur.

Q. A quoi cela se rattachait-il?

R. Cela se rattachait à une autre transaction qui n'avait rien à faire du tout avec le chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

Q. Mais vous avez dit que le compte qu'il avait à rendre était en rapport avec les \$100,000 reçus de vous dans l'affaire de la Baie des Chaleurs?

R. Je n'avais pas de compte à rendre.

Q. Non, mais en rapport avec le compte que M. Pacaud avait à rendre?

R. Subj. obligé de répondre à cette question?

Q. Oui, monsieur.

R. Il m'a dit qu'il avait à rendre compte à M. Mercier.

Q. M. Mercier? Vous avez compris que c'était l'honorable M. Mercier, le premier ministre de la province de Québec?

R. Oui, monsieur.

Q. Maintenant, revenant aux négociations qui ont eu lieu à propos de l'émission des lettres de crédit entre la date de l'ordre en conseil le 25 avril, et l'émission de ces lettres de crédit, le 28 avril, pourquoi a-t-il eu tant d'hésitation de la part du département des Travaux publics ou de la part de M. Garneau à émettre ces lettres de crédit?

R. Je n'y suis jamais allé à propos des lettres de crédit; je n'avais rien à faire avec cela.

Q. Qui donc y avait affaire?

R. Les officiers du département, je suppose.

Q. Mais qui était en communication avec les officiers du département à propos de l'émission de ces lettres de crédit?

R. Dans tous les cas je n'avais rien à faire avec cela; je suppose que Monsieur Thom leur a demandé de régler l'affaire, mais je ne sais pas s'il leur a demandé l'émission des lettres de crédit.

Q. Il leur a demandé le paiement?

R. Oui.

Q. N'étiez-vous pas informé qu'il n'y avait pas d'argent pour payer le subsidie?

R. J'ai entendu dire qu'il y avait du délai à ce propos.

Q. Et de la l'émission des lettres de crédit?

R. Je me suis aperçu de cela plus tard.

Q. Maintenant, n'est-il pas vrai que vous avez rencontré l'honorable Monsieur Garneau, en rapport avec l'émission des lettres de crédit?

R. Non, monsieur.

R. Non, monsieur, je croyais qu'il s'occupait de les faire exempter.

Q. Vous ne saviez pas que les lettres de crédit avaient été émises?

R. Il a commencé à s'occuper de leur exemption avant qu'elles aient été émises.

Q. Quand avez-vous appris pour la première fois que les lettres de crédit avaient été émises?

R. Le 28 avril.

Q. Quand avez-vous vu la lettre de crédit pour les \$75,000?

R. Je l'ai vu à la banque.

Q. N'est-il pas vrai que vous êtes convaincu que c'est à cette date-là que Monsieur Garneau signa cette lettre de crédit?

R. Je suppose qu'elle était alors signée, mais je ne l'ai pas vu signer.

Q. Vous êtes allé aux batteries du parlement ce jour-là?

R. Oui.

Q. Avez-vous?

R. La plupart du temps seul.

Q. Où étiez-vous?

R. Dans l'antichambre du bureau de Monsieur Garneau.

Q. Qui attendiez-vous?

R. Surtout Monsieur Thom.

Q. Où était Monsieur Thom?

R. Je ne le savais pas, je l'avais cherché sans pouvoir le trouver, il n'était pas dans la bâtisse.

Q. Qui était allé pour le chercher?

R. Je ne sais pas, mais je suppose que c'était quelqu'un qui m'a dit qu'il était allé pour le chercher.

Q. Vous n'avez pas vu personne y aller, n'est-ce pas?

R. C'est ce que je ne sais pas; je n'étais pas présent lorsque la lettre lui a été remise, je ne sais pas ce qu'il a dit à Monsieur Garneau.

Q. Etes-vous certain que vous n'étiez pas présent?

R. Parfaitement.

Q. Vous n'êtes pas allé au parlement avec Monsieur Thom?

R. J'y suis allé plusieurs fois mais je n'ai jamais eu d'entrevue avec Monsieur Garneau en présence de Monsieur Thom dans le département, la seule fois que je lui ai dit quelque chose, autant que je puis me rappeler c'est quand nous l'avons rencontré dans la rue; je ne lui ai dit alors que quelques mots.

Q. N'êtes-vous pas allé au bureau de Monsieur Garneau dans ce temps-là à son bureau à la Baie-Ville avec Messieurs Robidoux et Duhamel?

R. Je ne crois pas.

Q. Etes-vous allé à sa maison?

R. Jamais.

Q. Dites-vous que la seule entrevue que vous avez eue avec Monsieur Garneau au sujet du paiement du subsidie, est celle de la rue St. Louis?

R. Même celle-là n'avait pas rapport au paiement du subsidie.

Q. A quel avait-elle rapport alors?

R. L'ordre en conseil ayant été passé, la seule chose qu'il y avait à compléter était le paiement.

Q. R. Je suppose que oui.

Q. Il n'y a pas eu d'allusion particulière de faite au subsidie?

R. Oh non.

Q. Maintenant, si je vous comprends bien, vous n'avez jamais demandé à Monsieur Garneau d'émettre les lettres de crédit ou vous n'avez jamais rencontré Monsieur Garneau officiellement dans le but de lui faire l'affaire?

R. Je n'ai jamais eu un mot avec Monsieur Garneau à ce propos.

Q. N'avez-vous aucun des ministres?

R. J'ai peut-être en occasion d'en dire un mot à Monsieur Charles Langelier si je l'ai rencontré avec Monsieur Pacaud, mais rien officiellement d'aucune manière.

Q. Je peux simplement lui avoir dit: Pourquoi ne pouvez-vous pas cette affaire plus vite?

R. De sorte que tout ce qui s'est fait à propos de cela, s'est fait avec Monsieur Pacaud?

R. Oui, tout ce qui m'intéressait, mais Monsieur Thom conduisait les négociations avec le gouvernement.

Q. Avant que vous ayez été payé de votre réclamation de \$175,000, le nouveau syndicat avait-il acquis les droits des anciens actionnaires?

R. Oui, Monsieur.

Q. Il les avait acquis?

R. Oui.

Q. Comment?

R. Il les avait achetés et s'était fait transférer leurs parts.

Q. Avant qu'on vous eut payé vos \$175,000?

R. Oui, plusieurs jours avant.

Q. Maintenant, comment ont-ils transféré le montant qui les devait payer pour les parts et ils avaient eu le transport des principaux actionnaires, je crois, la plus grande partie de ces parts, les sept-huitièmes ou les trois quarts, en tout ça ils avaient la grande majorité de ces parts?

R. Chaque part n'est-elle été payée?

R. Je ne puis dire.

Q. N'est-il pas vrai qu'elles avaient été payées avec les \$75,000 de la lettre de crédit?

R. Partiellement, mais elles peuvent avoir été payées de quel autre manière.

Q. Etes-vous sûr qu'il n'y a pas eu de billets de 50 et de 100?

R. Il y a eu évidemment des arrangements écrits, il y a peut-être eu des billets.

Q. Mais il est entendu qu'ils seraient payés de cette lettre de crédit de \$75,000?

R. Pas que je sache.

Q. A toute éventualité vous savez avoir été payé de M. Thom un certain montant d'argent pour l'achat de ces parts?

R. Je lui ai prêté une partie de l'argent qui m'était payable, une partie des \$75,000 que j'ai reçues.

Q. C'est là la manière dont ces parts ont été acquises par le nouveau syndicat?

R. Je crois que oui.

Q. Qu'a-t-il dit?

R. Je ne me rappelle pas particulièrement de ce qu'il a dit.

Q. Il a parlé à Monsieur Garneau?

R. Je crois que oui.

Q. Vous êtes ensuite allés au département de l'affaire a-t-elle été réglée?

R. Bien, je ne suis pas sûr que l'affaire fut réglée le vingt-huit ou non, peut-être était-ce le jour précédent.

Q. Mais après cette entrevue, Monsieur Garneau a donné une lettre à Monsieur Thom?

R. Je ne crois pas.

Q. C'était donc avant?

R. Plusieurs jours avant, je crois.

Q. Monsieur Garneau a donné une lettre à Monsieur Thom lui promettant de régler l'affaire?

R. Eh bien, je n'ai pas vu la lettre, je ne puis pas dire ce qu'elle contient.

Monsieur Casgrain s'adressant à la Commission:

Je demande la production de cette lettre, elle est dans le dossier.

Q. Maintenant quelques jours après Monsieur Thom a remis cette lettre à Monsieur Garneau?

R. Je crois que oui.

Q. Monsieur Thom était mécontent?

R. Je ne sais pas s'il était mécontent, mais je sais qu'il était fatigué des détails.

Q. Il dit alors à Monsieur Garneau que sa lettre ne valait pas mieux que sa parole?

R. C'est ce que je ne sais pas; je n'étais pas présent lorsque la lettre lui a été remise, je ne sais pas ce qu'il a dit à Monsieur Garneau.

Q. Etes-vous certain que vous n'étiez pas présent?

R. Parfaitement.

Q. Vous n'êtes pas allé au parlement avec Monsieur Thom?

R. J'y suis allé plusieurs fois mais je n'ai jamais eu d'entrevue avec Monsieur Garneau en présence de Monsieur Thom dans le département, la seule fois que je lui ai dit quelque chose, autant que je puis me rappeler c'est quand nous l'avons rencontré dans la rue; je ne lui ai dit alors que quelques mots.

Q. N'êtes-vous pas allé au bureau de Monsieur Garneau dans ce temps-là à son bureau à la Baie-Ville avec Messieurs Robidoux et Duhamel?

R. Je ne crois pas.

Q. Etes-vous allé à sa maison?

R. Jamais.

Q. Dites-vous que la seule entrevue que vous avez eue avec Monsieur Garneau au sujet du paiement du subsidie, est celle de la rue St. Louis?

R. Même celle-là n'avait pas rapport au paiement du subsidie.

Q. A quel avait-elle rapport alors?

R. L'ordre en conseil ayant été passé, la seule chose qu'il y avait à compléter était le paiement.

Q. R. Je suppose que oui.

Q. Il n'y a pas eu d'allusion particulière de faite au subsidie?

R. Oh non.

Q. Maintenant, si je vous comprends bien, vous n'avez jamais demandé à Monsieur Garneau d'émettre les lettres de crédit ou vous n'avez jamais rencontré Monsieur Garneau officiellement dans le but de lui faire l'affaire?

R. Je n'ai jamais eu un mot avec Monsieur Garneau à ce propos.

Q. N'avez-vous aucun des ministres?

R. J'ai peut-être en occasion d'en dire un mot à Monsieur Charles Langelier si je l'ai rencontré avec Monsieur Pacaud, mais rien officiellement d'aucune manière.

Q. Je peux simplement lui avoir dit: Pourquoi ne pouvez-vous pas cette affaire plus vite?

R. De sorte que tout ce qui s'est fait à propos de cela, s'est fait avec Monsieur Pacaud?

R. Oui, tout ce qui m'intéressait, mais Monsieur Thom conduisait les négociations avec le gouvernement.

Q. Avant que vous ayez été payé de votre réclamation de \$175,000, le nouveau syndicat avait-il acquis les droits des anciens actionnaires?

R. Oui, Monsieur.

Q. Il les avait acquis?

R. Oui.

Q. Comment?

R. Il les avait achetés et s'était fait transférer leurs parts.

Q. Avant qu'on vous eut payé vos \$175,000?

R. Oui, plusieurs jours avant.

Q. Maintenant, comment ont-ils transféré le montant qui les devait payer pour les parts et ils avaient eu le transport des principaux actionnaires, je crois, la plus grande partie de ces parts, les sept-huitièmes ou les trois quarts, en tout ça ils avaient la grande majorité de ces parts?

R. Chaque part n'est-elle été payée?

R. Je ne puis dire.

Q. N'est-il pas vrai qu'elles avaient été payées avec les \$75,000 de la lettre de crédit?

R. Partiellement, mais elles peuvent avoir été payées de quel autre manière.

Q. Etes-vous sûr qu'il n'y a pas eu de billets de 50 et de 100?

R. Il y a eu évidemment des arrangements écrits, il y a peut-être eu des billets.

Q. Mais il est entendu qu'ils seraient payés de cette lettre de crédit de \$75,000?

R. Pas que je sache.

Q. A toute éventualité vous savez avoir été payé de M. Thom un certain montant d'argent pour l'achat de ces parts?

R. Je lui ai prêté une partie de l'argent qui m'était payable, une partie des \$75,000 que j'ai reçues.

Q. C'est là la manière dont ces parts ont été acquises par le nouveau syndicat?

R. De \$24,000 et de \$16,000.

Q. M. Thom vous a-t-il donné un reçu pour ce prêt?

R. Non, Monsieur, les chèques étaient payables à son ordre, ce qui était par le fait même un reçu.

Q. Ainsi donc vous avez fait ce prêt à Monsieur Thom sur son endossement?

R. Bien, Monsieur, et sur son nom personnel aussi que je considérais parfaitement bon.

Q. Maintenant lorsque vous avez rencontré Monsieur Chrystostome Langelier dans le bureau de Monsieur Pacaud à la Baie-Ville, Monsieur Langelier était-il descendu à votre connaissance pour payer ce montant à Monsieur Pacaud ou à vous?

R. Eh bien, je n'ai pas dit qu'il m'a communiqué il était descendu au bureau de Monsieur Pacaud.

Q. Mais dire que c'est moi qui lui ai demandé de venir de la rue St. Pierre à un bureau de M. Pacaud.

Q. M. Chrystostome Langelier savait dans le temps que ces \$100,000 allaient à M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

R. Je n'avais pas de raison de croire que c'était lui.

Q. Pourquoi M. Chrystostome Langelier dit le bureau est au bâtiment du parlement serait descendu à la Baie-Ville au bureau de M. Pacaud?

R. Je ne savais pas qu'il connaissait cela. Je n'ai jamais dit cela.

Q. Eh bien, je vous demande si vous le savez?

